EMISSIONS ET COTATIONS

VALEURS FRANÇAISES

ACTIONS ET PARTS

PIERRE PLUS

Société Civile de Placement Immobilier à capital variable
Régie par les dispositions du Code monétaire et financier
Capital social effectif au 31/12/2015 : 202 058 840 €
Capital social maximum statutaire : 400 000 000 €
Siège Social : 43/47, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris
382.886.323 R.C.S. Paris.

Objet social. — La société a pour objet :
— La S.C.P.I. a pour objet l'acquisition directe ou indirecte, à l'exclusion des parts de SCPI et d'OPCI, y compris en l'état futur d'achèvement, et la gestion d'un patrimoine immobilier locatif.
Dans le cadre des acquisitions indirectes, la SCPI pourra acquérir des parts de SCI.
Pour les besoins de cette gestion, elle peut procéder à des travaux de toute nature dans ces immeubles, notamment les opérations afférentes à leur construction, leur rénovation, leur entretien, leur réhabilitation, leur amélioration, leur agrandissement, leur reconstruction ou leur mise aux normes environnementales ou énergétiques. Elle peut acquérir des équipements ou installations nécessaires à l'utilisation des immeubles.
Elle peut, en outre, céder des éléments de patrimoine immobilier dès lors qu'elle ne les a pas achetés en vue de les revendre et que de telles cessions ne présentent pas un caractère habituel.
Ce patrimoine immobilier concernera essentiellement des biens situés sur le territoire français et éventuellement des biens situés dans les pays de la Communauté Economique Européenne.

Date d'expiration de la Société. — 30 août 2041
La responsabilité de chaque associé à l'égard des tiers est limitée au montant de sa part dans le capital de la société.

Modification du délai de jouissance. — En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, la société de gestion a décidé fixer la date d'entrée en jouissance des parts nouvelles émises, à compter du 2 août 2016, au premier jour du cinquième mois suivant celui au cours duquel la souscription est réalisée.

Toute modification des conditions de souscription prévues dans la présente notice fera l'objet d'une nouvelle notice publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires, six jours au moins avant la date d'ouverture des souscriptions aux nouvelles conditions d'émission.
La note d'information prévue aux articles L.412-1 et L.621-8 du Code monétaire et financier a reçu le visa de l'Autorité des marchés financiers n°04-26 en date du 21 septembre 2004 ; elle peut être obtenue gratuitement pour toute demande adressée à CILOGER – 43/47, avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS.

La Société de Gestion.

1604034